SECTION SPORTIVE

Collège Robert SCHUMAN
Union du Football Mâconnais

RENTREE 2022

Une section sportive scolaire ?
C’est quoi en bref ?

Qu’est-ce qu’une section sportive en milieu scolaire ?
C’est une structure qui permet d’allier le projet scolaire au projet sportif en respectant le rythme biologique et physiologique du jeune. Elle vise à assurer une bonne et harmonieuse répartition de la pratique sportive et des études, le tout pour un meilleur équilibre du jeune.

Qu’apporte un cursus en section sportive ?
La priorité est donnée à la qualité d’accueil et d’encadrement des joueurs.
Les sections sportives doivent respecter un CAHIER DES CHARGES imposé par la Fédération Française de Football en termes de qualification de l’encadrement, d’aménagements horaires et de suivi médical. Les projets sportifs et éducatifs de l’école et de la structure sportive sont complémentaires : l’apprentissage des règles, la socialisation, le respect, le goût de l’effort…

La section sportive est-elle forcément rattachée à un seul club ?
Non, cependant le club support de la structure fournissant l’encadrement notamment est l’UFM.

Quel est l’intérêt pour le joueur et le club ?
La section sportive permet d’optimiser le niveau de pratique des jeunes licenciés.
La progression est assurée par l’optimisation de l’entraînement tant en quantité qu’en qualité. Les jeunes licenciés participent aussi aux compétitions scolaires.

La pratique du football ou du futsal en milieu scolaire ne porte-t-elle pas atteinte au travail scolaire ?
Bien au contraire ! Les chiffres montrent que le taux de réussite au Brevet des jeunes en section sportive est supérieur à la moyenne nationale. Un jeune en section sportive a des journées plus équilibrées et harmonieuses. On peut même, à un moment donné, appuyer sur le levier football ou futsal pour donner ou redonner confiance dans l’ambition scolaire.

En section sportive, c’est la réussite globale du jeune qui est recherchée.

Dans les détails

1. Les objectifs généraux

- **Permettre aux jeunes scolarisés au collège, une pratique sportive réussie et compatible avec le rythme scolaire.**
- **Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, d'être valorisés au travers du football et d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire.**
- **Ouvrir les jeunes sur l'extérieur et développer leur autonomie.**
- **Permettre aux jeunes d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.**
- **Aider les jeunes à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.**
- **Participer à l'éducation citoyenne.**
- **Valoriser l'établissement au travers des résultats sportifs.**

2. Les objectifs scolaires

- **Les objectifs scolaires sont ceux d'une classe classique. Les horaires et exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves.**
- **Développer son autonomie, plus particulièrement dans son organisation, pour allier études et sport, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.**
- **Pratiquer leur sport de manière intensive sans empiéter sur leur vie scolaire grâce à l'aménagement de l'emploi du temps.**
- **Avoir un comportement correct au collège. S'il est en difficulté sur le plan scolaire, il se doit de montrer qu'il essaie de faire de son mieux pour progresser.**
- **Etre moteur en tant que sportif dans les cours d'EPS pour tirer la classe vers le haut.**

3. Les objectifs sportifs

- **Développer le goût de l'effort et les aider à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier.**
- **Permettre aux jeunes d'accéder à une maîtrise des fondamentaux techniques et tactiques ainsi que du règlement du football.**
- **Permettre aux jeunes de progresser plus rapidement et de se projeter sur une pratique au niveau régional.**
- **Ouvrir sur le rôle de l'arbitre en favorisant l'accès aux formations spécifiques.**

4. Le lien collège/structure

- **Le club est présent sur les conseils de classe des joueurs.**
- **Le club est en relation permanente avec la structure (comportements, problèmes, …)**
- **Le club est amené à participer à des journées avec le collège (Portes ouvertes, tournoi sportif, …)**
- **Les membres du collège sont invités à venir sur les rencontres ou manifestations sportives où leurs élèves sont représentés.**

5. L'organisation de la section

- **Travailler par génération : chaque élève appartient à une promotion par année d'âge de 14 à 16 joueurs.**
- **Travailler avec exigence face à des objectifs sportifs : Les promotions travaillent sur des cycles de 2 ans : 6ème/5ème et 4ème/3ème**
- **Au terme de chaque cycle (2ans), les joueurs doivent se représenter aux tests de sélection.**
- **Travailler avec des méthodes différentes : Les joueurs sont amenés à travailler de façon pratique (terrain) et théorique (travail en salle). Ainsi, un travail tactique avec la vidéo ou encore les interventions de professionnels du sport, de la santé ou de l'arbitrage aideront les jeunes à optimiser leurs apprentissages.**
- **Chaque élève suit une scolarité ordinaire en termes de contenu et de rythme de travail par semaine.**

- Le temps de pratique dans le cadre de la section sportive de football ne doit en aucun cas se substituer aux horaires réservés aux enseignements scolaires obligatoires (y compris EPS).
- Les entraînements de la section de football sont strictement obligatoires. La section de football doit permettre à chaque jeune de s'entraîner 3 ou 4 fois par semaine (contre 2 habituellement).
- Les joueurs ont obligation d'être présents à chaque séance, aux horaires prévus, sauf présentation d'un certificat médical avec accord des 2 parties (collège + structure).
- Toute absence doit être justifiée par un certificat médical en cas de blessure ou par un mot des parents ou d'un représentant du collège pour des raisons scolaires (sorties scolaires, retenues...).

6. LES COMPETITIONS SCOLAIRES (UNSS)

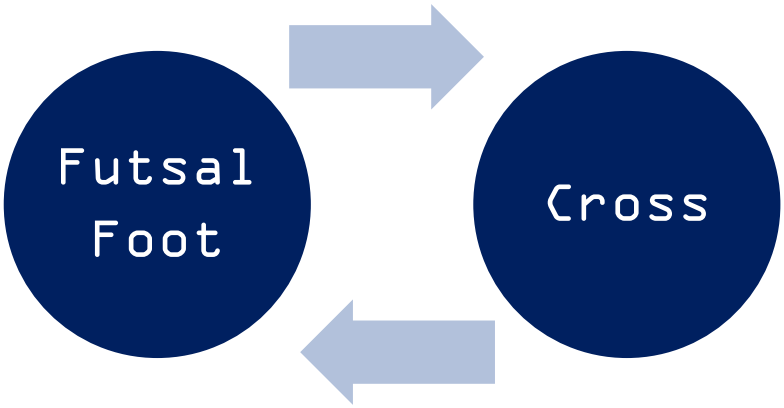

COLLEGE SCHUMAN :

- Les joueurs ont l'obligation de prendre la licence AS du collège.
- Les joueurs participeront au cross UNSS afin de mettre en avant l'image de leur collège et de développer des valeurs de dépassement de soi en lien avec les sports collectif tel que le football.
- Les joueurs participeront à la compétition de football et futsal UNSS.

7. La structure

Section collège

Sportif	Scolaire
- Encadrement Educateurs diplômés - Infrastructures Terrains synthétique et herbes - Suivi sportif	- Collège partenaire > Suivi scolaire

8. Organisation de la semaine type

Les horaires d'entrainement sont encore à préciser. Voici les grandes lignes :

- ✓ Pour les U12 et U13 : 2 séances sur le temps scolaire + 2 séances « club » en dehors du temps scolaire.
- ✓ Pour les U14 et U15 : 2 séances sur le temps scolaire + 2 séances « club » en dehors du temps scolaire.

Pour toutes les catégories, les matchs ont lieu le week-end :

- ✓ Samedi après-midi pour les U12 et U13. (en général)
- ✓ Dimanche matin pour les U14 et les U15. (en général).

9. L'encadrement

STRUCTURE UFM	COLLEGES
Romain PATUREL (DES) *Entraineur Général du club* GRIMALDI Sébastien (BEF) *Coordinateur section collège* 06 78 82 71 71 sebgrimaldi@hotmail.fr	<u>Collège Robert SCHUMAN :</u> M ROBARDET (principal) Mme THOUMIN (Professeur référente)

10. Le déroulement de l'année

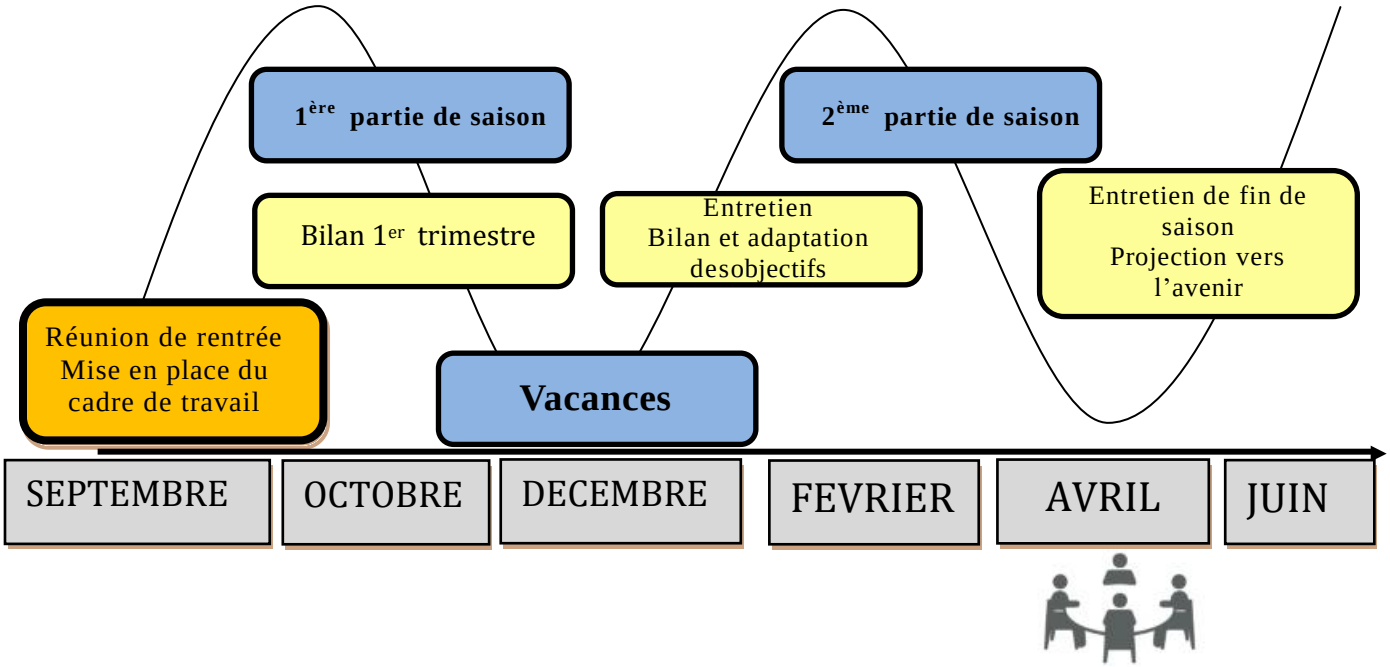

11. Fonctionnement :

<u>Le lieu de pratique des élèves-joueurs sera le complexe sportif Jean BELVER à Mâcon :</u>

- Pratique sur herbe ou terrain synthétique en priorité ;
- Déplacement entre l'établissement et le terrain à pied
- accompagné par un encadrant du club.

12. Le cout de fonctionnement :

Prestation	Prix	
Si licenciés UFM	**300€**	- Adhésion FFF - Encadrement - Accès gratuit au match de l'équipe National - 160 séances à l'année - 30 matchs - Collation d'après-match - Transport matchs lointains (car, navette, …) - Tenues (survêtement, polo, short, maillots, chaussettes) - Matériels pédagogiques (ballons, …)
Si non licenciés UFM	**60 euros**	Pack equipements section sportive college Schuman
Licence AS *(college)*	**25 euros**	- Compétitions scolaires - Transport - Encadrement

13. Les admissions

Avant toute admission, l'inscription au collège Robert SCHUMAN est obligatoire.
Pour les élèves qui ne dépendent pas du secteur une demande de dérogation, motif « Parcours particulier », est indispensable.
Attention l'inscription en section sportive n'est pas compatible avec l'inscription en parcours bilangue.

Les dossiers d'inscription sont disponibles :

- Au club
- Dans le collège partenaire
- Sur le site du district
- Sur le site du club
- Sur le site du collège
- Dans toutes les écoles primaires du « maconnais »

A RENDRE LE 15 AVRIL COMPLET au plus tard au secrétariat de direction du collège SCHUMAN

Tout dossier non complet ne sera pas reçu

Tests de sélection : scolaire et sportif

- 6ème/5ème : Mercredi 11 mai sur la journée : entretien au collège le matin (durée 15 minutes) et test sportif l'après midi au stade Pierre GUERIN.

- 4ème/3ème : : Mercredi 11 mai sur la journée : entretien au collège le matin (durée 15 minutes) et test sportif l'après midi au stade Pierre GUERIN.

- Tests et entretiens encadrés par la direction du collège, les éducateurs de l'UFM et les membres de l'équipe technique du district de Saône et Loire.

Résultats envoyés individuellement et affiché au collège.

Dossier d'inscription

A RENDRE LE 15 AVRIL 2022 au plus tard
au secrétariat de direction du collège Robert SCHUMAN
Tout dossier incomplet ne sera pas reçu

Avec les pièces justificatives ci-dessous :

- ☐ Bulletins scolaires des 1er et 2ème trimestres 2021/2022
- ☐ Un chèque *à l'ordre de l'association sportive du collège Schuman* pour la cotisation AS d'un montant de : 25 euros
  (si le dossier n'est pas retenu le chèque vous sera renvoyé).
- ☐ Une photo d'identité à coller en page 11

Ministère de L'Education Nationale
COLLEGE ROBERT SCHUMAN MACON
Tél. 03.85.22.98.98
Fax. 03.85.39.82.24
17, place R. Schuman 71018 Mâcon cedex
E. mail : 0710534v@ac-dijon.fr

Coller
la photo d'identité
ici

Elève :

NOM : …… **Prénom : ……**
Date de naissance : ….. / …… / …….. **Lieu de naissance : ……..**
Signature élève :

Représentant légal :

NOM : …….. Prénom : ……..
Adresse : ……..
CP : …… Ville : ……..
Tél. père : …… Tél. mère : ……..
E-mail (obligatoire): ……
Signature responsable légal :

Informations collège :

Nom de l'établissement d'origine : ……..

Adresse de l'établissement d'origine : ……..

Classe fréquentée pour l'année 2021/2022 : ☐CM2 ☐ 6ème ☐5ème ☐4ème ☐3ème

Club fréquenté (ou AS) pour l'année 2021/2022: ……

Collège de secteur pour la rentrée 2022/2023: ……

Avez-vous demandé une dérogation a la sectorisation pour 2022/2023 : Oui / Non

Classe demandée pour la rentrée 2022/2023: ☐ 6ème ☐5ème ☐4ème ☐3ème

Avez-vous demandé une entrée dans une autre section sportive : Oui / Non

Ministère de L'Education Nationale
COLLEGE ROBERT SCHUMAN MACON
Tél. 03.85.22.98.98
Fax. 03.85.39.82.24
17, place R. Schuman 71018 Mâcon cedex
E. mail : 0710534v@ac-dijon.fr

Pièces à fournir obligatoirement avec le dossier :

- ☐ Bulletins scolaires des 1er et 2ème trimestres 2021/2022
- ☐ Un chèque pour la cotisation AS d'un montant de : 25 euros (si le dossier n'est pas retenu le chèque vous sera renvoyé) *à l'ordre de l'association sportive du collège Schuman.*
- ☐ Une photo d'identité à coller en page 11

BILAN SCOLAIRE :

(A faire remplir par l'élève avant de rendre son dossier)

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL :

……
……
……
……
……

Nom et Prénom : ……

Date : **Signature :**

AVIS DU PROFESSEUR D'EPS :

……
……
……
……
……

Nom et Prénom : ……

Date : **Signature :**

AVIS DU CPE / DIRECTEUR D'ECOLE :

……
……
……
……
……

Nom et Prénom : ……

Date : **Signature :**

MOTIVATION DE L'ELEVE : (Projet scolaire et sportif, projet de formation…)

……

……

……

……

……

……

Date : **Signature :**

BILAN SPORTIF :

(Ne pas faire remplir pour les élèves déjà licenciés au club de l'UFM lors de la saison 2021/2022, document rempli par le club au retour du dossier)

CLUB FREQUENTE OU AS FREQUENTEE :

NOM : …… Cachet du club ou association sportive

ADRESSE : …….

……

RESPONSABLE SPORTIF :

NOM : ……Prénom : ……

Fonction : ……

AVIS DU CLUB OU PROFESSEUR ASSOCIATION SPORTIVE :

……

……

……

……

Date : **Signature :**

PARCOURS SPORTIF DE FOOTBALL			
Année scolaire	Poste occupé	Niveau de compétition	Sélections FFF
2019/2020			
2020/2021			
2021/2022			

AUTRE(S) PARCOURS SPORTIF(S), AUTRE(S) SPORT(S) PRATIQUE(S) :

……
……
……
……
……
……

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) …… autorise mon enfant ……..
à participer aux tests de sélection qui auront lieu le mercredi 11 Mai 2022 et l'année scolaire 2022/2023 à la section sportive option Football du collège Robert SCHUMAN.
En cas d'urgence, j'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de la santé de mon enfant et à le diriger vers l'établissement hospitalier le plus proche.
Fait à : …… Le : ……
Signature du responsable légal précédé de la mention « Lu et approuvé »

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom et Prénom de l'assuré social:.....
N° de sécurité sociale: .....
Nom et adresse de votre Centre de Sécurité Sociale : .....
.....

Nom, référence et adresse de votre Mutuelle complémentaire : .....
.....
Nom et adresse de votre Compagnie d'assurance : .....
.....
N° de contrat: .....
Allergies éventuelles : .....
Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom – Prénom: .....
Téléphone : .....

Fait à : ..... Le : .....

Signature du responsable légal précédé de la mention « Lu et approuvé »

Déroulement de la journée de test du 11 Mai 2022 :

Les élèves dont le dossier aura retenu l'attention du jury d'admission, recevront une convocation pour un entretien avec le jury le mercredi 11 mai 2022 au collège Schuman.

Cet échange se déroulera sur la matinée au sein du collège et durera 15 minutes.

L'après-midi, les élèves devront se rendre par leurs propres moyens au complexe sportif de Champlevert (stade Pierre Guérin) pour les tests sportifs.

Les élèves et leurs tuteurs sont responsables du repas et du déplacement entre les 2 structures.

Le collège et le club UFM ne prendront pas en charge la responsabilité des élèves en dehors des temps d'entretien et des tests sportifs.